

Ville de Fribourg

Décision du Conseil général soumise au droit de référendum facultatif

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe que la décision d'octroi de crédits relative au budget communal 2024 des investissements, prise par le Conseil général le 12 décembre 2023, peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF140.6) et l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1), ainsi qu'aux articles 137, 143 et 144 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001.

Budget des investissements 2024 de la Commune

Le Conseil général adopte, par 61 voix contre 0 et 11 abstentions, l'arrêté ci-après:

Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 35 du 7 novembre 2023;
- le rapport de la Commission financière,
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

A = Avant-projet / E = Etude / R = Réalisation

1.	110.5090.298	Gobelets réutilisables pour les manifestations	CHF	50'000.00
2.	200.5090.291	Décorations de Noël	CHF	450'000.00
3.	303.5060.255	Renouvellement informatique et multimedia EP 2024	CHF	350'000.00
4.	303.5060.256	Renouvellement informatique et multimedia CO 2024	CHF	620'000.00
5.	303.5060.257	Mobilier AES	CHF	150'000.00
6.	430.5010.134	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues et TP 2024	CHF	300'000.00
7.	430.5090.288	Vélostation gare secteur Sud (Ancienne Gare)	CHF	350'000.00

8.	510.5060.261	Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques)	CHF	400'000.00
9.	514.5060.260	Serrurerie: remplacement de machines	CHF	82'000.00
10.	520.5010.128	Entretien des chaussées et trottoirs 2024 -R-	CHF	1'450'000.00
11.	520.5030.107	Dangers naturels: assainissement des falaises 2024	CHF	240'000.00
12.	520.5030.179	Monitoring des ouvrages d'art 2024 -E-	CHF	250'000.00
13.	520.5060.262	Remplacement des équipements du service hivernal	CHF	120'000.00
14.	530.5063.017	Remplacement camions-poubelles 2024 -R-	CHF	1'170'000.00
15.	530.5093.003	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2024 -R-	CHF	1'315'000.00
16.	532.5032.053	Collecteurs évacuation des eaux 2024 -R-	CHF	1'500'000.00
17.	532.5032.066	STEP: nitrification (2 ^{ème} étape) -R-	CHF	1'050'000.00
18.	532.5032.067	STEP: remplacement d'installations 2024 et appareils de mesure -R-	CHF	393'150.00
19.	532.5062.001	STEP: armoires électriques 2024 -R-	CHF	200'000.00
20.	532.5062.002	STEP: soufflantes supplémentaires	CHF	120'000.00
21.	532.5062.003	STEP: traitement des eaux putrides -R-	CHF	900'000.00
22.	532.5292.001	STEP: études et projets -E-	CHF	54'000.00
23.	560.5060.249	Assainissement éclairage halogène métal 2024	CHF	250'000.00
24.	560.5200.048	Outils de pilotage de la transition énergétique	CHF	100'000.00
25.	560.5290.082	Etude intégration multi énergie site des Neigles	CHF	200'000.00
26.	560.5290.085	Etude sur l'évolution de l'infrastructure éclairage public -E-	CHF	80'000.00
27.	610.5290.083	Etude des parcelles privées communales -E-	CHF	200'000.00
28.	611.5040.221	Joseph-Piller 7: transformation intérieure complément IV 2024	CHF	400'000.00
29.	611.5090.193	Assainissements énergétiques: installations techniques CVS 2024	CHF	400'000.00
30.	611.5090.213	Sécurité et normes incendie, électricité 2024	CHF	140'000.00
31.	611.5090.293	Travaux secondaire CAD Joseph-Piller 7 & Hôpital des Bourgeois	CHF	335'000.00
32.	611.5090.296	Edilité et AES Bourg: réfection réseaux souterrains & mise en séparatif	CHF	400'000.00
33.	612.5040.203	Jura A: assainissement du bâtiment - étude faisabilité -A-	CHF	182'000.00
34.	612.5040.214	Ecole du Botzet A-B: rénovation globale -A-	CHF	232'000.00
35.	612.5040.215	CO Belluard: rénovation globale -A-	CHF	248'000.00
36.	612.5040.219	Ursulines et Beauregard: AES Jura et Vignettaz: aménagement AES provisoires -A-	CHF	232'000.00
37.	612.5040.220	Pérolles 40: crédit étude de faisabilité programmatique -A-	CHF	182'000.00
38.	612.5999.057	Chemin du Gottéron 15-17: réfection globale -A-	CHF	132'000.00
39.	613.5999.048	Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer Saint-Louis	CHF	850'000.00

40.	614.5090.294	Allée du cimetière: remplacement de portes sectionnelles	CHF	70'000.00
41.	615.5090.295	Abribus Beauregard-Carrefour Richemond	CHF	120'000.00
42.	616.5999.131	PPS et locatif route de l'Aurore 4: remplacement fenêtres et réfection terrasses -R-	CHF	2'150'000.00
43.	620.5010.155	Franchissement en MD Tour-Henri: Poste du Criblet -E-	CHF	136'000.00
44.	620.5030.183	Place Vignettaz-Daler: pacification route Vignettaz: réalisation -R-	CHF	200'000.00
45.	620.5030.184	Aménagement paysager pour digue en site protégé ISOS -R-	CHF	750'000.00
46.	620.5030.185	Réaménagement de la Planche-Supérieure: étude route et place	CHF	316'000.00
47.	620.5040.222	Vélostation à l'Ancienne Gare: complément -E-	CHF	188'000.00
48.	620.5090.290	Programme Nature et paysage 2024 -R-	CHF	320'000.00
49.	620.5290.084	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures -E-	CHF	100'000.00
50.	622.5060.263	Achat nouveau véhicule électrique 2024	CHF	70'000.00
51.	700.5060.207	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance: prog. assainissement 2024	CHF	300'000.00
52.	700.5060.258	Augmentation capacité de stockage et mémoire	CHF	220'000.00
53.	700.5060.259	BATPOL: équipement IT, raccordement, cœur de réseau, déménagement data center	CHF	400'000.00
54.	912.5090.289	Fitness urbain	CHF	150'000.00
55.	921.5090.297	Patinoire provisoire modulable	CHF	100'000.00

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 2

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 21'667'150.- est approuvé.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2024, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20 millions.

Article 5

Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2 millions peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 69 LFCo et l'article 11 RFin.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (catégorie III), pour CHF 59'777'480.- qui pourront faire l'objet d'un message au cours de l'année 2024.

Fribourg, le 12 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La président:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Sonja Gerber

Mathieu Maridor

Le nombre requis de signatures est de **1'303**, soit le 5% des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir la demande de référendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 LEDP.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au secrétariat communal de la Ville de Fribourg, **dans un délai de trente jours** à compter de la présente publication.

LE CONSEIL COMMUNAL